

LE PRIX DE L'ASSOCIATION

REGLEMENT



ANCIENS ETUDIANTS EN MEDECINE
DENTAIRE DE GENEVE

<u>Montant</u>	CHF : 10'000.--
<u>Périodicité</u>	Tous les 3 ans
<u>But</u>	Inciter les membres de l'Association à effectuer un travail original dans le domaine de la médecine dentaire
<u>Sujets</u>	Selon les thèmes généraux adoptés par l'Assemblée générale sur proposition du Comité scientifique ad hoc (voir normes en cours).
<u>Divisibilité du prix</u>	Admise jusqu'à concurrence de 5 travaux primés.
<u>Forme des mémoires</u>	Langue française
<u>Jury</u>	<u>5 membres</u> Président de l'AEMDG 2 membres du Comité 2 membres de l'Association des Anciens Le jury pourra en outre faire appel à un ou plusieurs experts. Les décisions du jury sont sans appel.
<u>Divers</u>	Le ou les prix seront remis aux lauréats lors de l'Assemblée générale et les travaux feront l'objet d'une courte présentation au cours du programme scientifique de la réunion. Les travaux déjà primés dans un concours ou déjà publiés ne sont pas admis.
<u>Disposition financière</u>	Le montant du prix est fourni par la trésorerie de l'AEMDG.